

Les urgences hospitalières - rapport de la commission des affaires sociales du Sénat

14/09/2017

« Si les services d'urgences sont [...] un maillon-clé du système de soins, plusieurs cris d'alarme ont été poussés au cours des dernières années quant à leur avenir ». A la suite du rapport dit « Steg » de 1993, les rapporteurs de la commission des affaires sociales du Sénat « souhaitent avant tout souligner la grande qualité du service public des urgences français, qui fait face à des défis colossaux tout en continuant à assurer une prise en charge de pointe ». Ils constituent des « unités trifonctionnelles assurant à la fois la régulation des appels adressés au service d'aide médicale urgente (Samu), la prise en charge in situ des détresses médicales et la réalisation de soins d'urgence avant et durant le transport du patient, dans le cadre des services mobiles d'urgence et de réanimation (Smur) régulés par le Samu, ainsi que l'accueil continu et sans sélection des personnes se présentant en situation d'urgence dans les établissements de santé ».

La mission constate que les services sont débordés et souvent démunis face à l'évolution du nombre et de la nature des soins d'urgence et qu'ils offrent une réponse inadaptée aux carences de la médecine de ville. Elle qualifie ces services de « porte d'entrée de l'hôpital et de services à part entière », nécessitant de généraliser des bonnes pratiques organisationnelles, de revoir le mode de financement et un désengorgement par une meilleure gestion de l'aval.